

N° Doc: 07.05.ES Autor: X.Marmol

Date: 17.03.2015

Rev: 08

Date: 08.02.2023 pag. 1 de 12

In accordance with Reg. REACH (EU) R878/2020 Reg. (EU) 1272/2008, Reg. (EU) 453/2010, Reg. (EU) 2015/830

SECTION 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1.- Identification du produit

Numéro de la substance : MINAFIL

Code produit : M Y MF

Différents types:

Perlite expansée: M-50, M-60 et M-70

FA Perlite: MF10, MF20, MF30, MF40, MF50, MF80, MF100, MF150, MF180, MF250, MF300, MF300AD,

MF350, MF 450, MF550, MF650.

Perlite pour charge : (P)

Numéro d'enregistrement REACH : Exempté conformément à l'annexe V point 7.

1.2.- Utilisations identifies du mélange et utilisations déconseillées.

Aide à la filtration pour les applications alimentaires, chimiques, pharmaceutiques, cosmétiques et autres applications industrielles.

Utilisations déconseillées : Ne pas affecter à d'autres usages que ceux indiqués.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur.

MINERALES Y FILLERS, SL C / Amposta, 14-18 08173 Sant Cugat de Vallés (BARCELONA) Tf: +34935878080 / Fax: +34935878081 www.minafil.com

Xavier Mármol (Director Técnico) xmarmol@minafil.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence.

Instituto Nacional de Toxicología Teléfono: +34915620420

Teléfono de Emergencia Nacional: 112

Teléfono de Emergencia MINAFIL: +34935878080 (solo horario de oficina)



Nº Doc: 07.05.ES Autor: X.Marmol Date: 17.03.2015

Rev: 08

Date: 08.02.2023 pag. 2 de 12

In accordance with Reg. REACH (EU) R878/2020 Reg. (EU) 1272/2008, Reg. (EU) 453/2010, Reg. (EU) 2015/830

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1.- Clasificación de la sustancia o mezcla

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008. Le produit n'est pas classé séparément par l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA).

2.2. Éléments d'étiquetage.

La substance est étiquetée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogramme de danger : Aucun.

Mots-clés: Aucun.

Indications de danger : Le produit ne présente aucun danger particulier.

Conseils de prudence : Aucun conseil n'est fourni.

Pour usage professionnel seulement.

Utilisation restreinte dans les aliments : utilisation dans l'industrie alimentaire.

Fiche de données de sécurité disponible pour l'utilisateur professionnel qui en fait la demande.

2.3 Autres Dangers

Selon l'utilisation et la manipulation (broyage, séchage, emballage) il peut générer de la poussière dans l'environnement.

Le produit doit être manipulé en utilisant des méthodes et des techniques qui minimisent la génération de poussière.

Le produit contient moins de 0,05 % de silice cristalline respirable (RCS), VLA RD427/2021 (EU2021/849) et n'a pas besoin d'être classé ou étiqueté.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Perlite

Echantillon sec	% poids
SiO ₂	72. 30 ± 2.0
Al ₂ O ₃	14.50 ± 1.0
Fe ₂ O ₃	0.70 ± 0.2
MgO	0.1 0 ± 0.05
CaO	0.30 ± 0.3
Na ₂ O	3.50 ± 0.5
K ₂ O	8.50 ±1.5
TiO ₂	0.10 ± 0.05
Perte per calcination	0.64 ± 0.5



Nº Doc: 07.05.ES Autor: X.Marmol Date: 17.03.2015

Rev: 08

Date: 08.02.2023

pag. 3 de 12

In accordance with Reg. REACH (EU) R878/2020 Reg. (EU) 1272/2008, Reg. (EU) 453/2010, Reg. (EU) 2015/830

CAS n.: 93763-70-3 EINECS n.: ND

REACH: Exempt annex V7.

1272/2008 EC classification: Non Classe. Classification 67/548 / EEC: Non Classe

Le texte complet des phrases est détaillé dans la section 16.

Consulte la sección 16 para obtener el texto completo de las frases de riesgo y las indicaciones de peligro.

3.2.- Mélanges

N/A

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1.- Description des premiers Secours.

Notes générales:

Des effets indésirables ne sont pas attendus après une utilisation normale de la substance, cependant, si les effets ne s'atténuent pas, les recommandations suivantes s'appliquent :

Inhalation ou ingestion:

Rincer la bouche et boire de l'eau.

Déplacez la personne dans un endroit bien aéré.

En cas d'ingestion ou d'inhalation consulter un médecin.

Après contact avec la peau :

En cas d'inconfort, laver immédiatement la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Obtenez des soins médicaux. Lavez le chiffon et les chaussures avant de les réutiliser. Après contact visuel :

Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin si nécessaire.

4.2.- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes aigus peuvent être des douleurs oculaires en raison de l'entrée de poussière. Aucun effet retardé n'a été défini si les premiers soins ont été appliqués.



N° Doc: 07.05.ES
Autor: X.Marmol

Date: 17.03.2015 Rev: 08

Date: 08.02.2023 pag. 4 de 12

In accordance with Reg. REACH (EU) R878/2020 Reg. (EU) 1272/2008, Reg. (EU) 453/2010, Reg. (EU) 2015/830

4.3.- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Aucune attention médicale immédiate n'est requise.

<u>SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDE</u>

La perlite est inerte, ininflammable et incombustible.

5.1 Moyenstiond'extinc.

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, poudre ou CO2. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions environnantes.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun en particulier.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange.

Le matériau n'est pas combustible. Pas de décomposition thermique dangereuse

5.3 Conseils aux pompiers.

Évitez la formation de poussière. En cas d'incendie, utiliser une protection respiratoire. Risque de glissement dû à la fuite de produit répandu dans son mélange avec de l'eau. Utilisez un casque de sécurité et des vêtements de sécurité complets. L'eau nébulisée peut être utilisée pour protéger les personnes impliquées dans l'extinction. Il est également conseillé d'utiliser un appareil respiratoire autonome, en particulier s'il est utilisé dans une zone fermée et mal ventilée et en tout cas s'il est halogéné en cas d'extinction. (Fluobrene, solkan 123, naf, etc.).

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

6.1.1 Pour le personnel qui ne fait pas partie des services d'urgence. Éloignez-vous de la zone environnante. Utilisez des PVC gants et des vêtements de protection.



N° Doc: 07.05.ES Autor: X.Marmol Date: 17.03.2015

Rev: 08

Date: 08.02.2023

Rev: 08

pag. 5 de 12

In accordance with Reg. REACH (EU) R878/2020 Reg. (EU) 1272/2008, Reg. (EU) 453/2010, Reg. (EU) 2015/830

6.1.2 Pour le personnel d'urgence.

Assurer une ventilation adéquate. Évitez la formation de poussière. Évitez de respirer la poussière. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utilisez l'équipement de protection personnel recommandé (voir la section 8). Risque de glissement dû à la fuite de produit répandu dans son mélange avec de l'eau. Retirez toutes les flammes nues et les sources possibles d'allumage. Interdiction de fumer. Évacuer la zone dangereuse et consulter un expert si nécessaire.

6.2 Précautions pour l'environnement

La perlite n'a pas d'effets écologiques négatifs.

Contenir la perte de perlite. Toutes les substances appropriées pour le confinement à sec. Notifier à l'autorité compétente.

Éliminer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage.

6.3.1 Pour le confinement.

Collectez le produit pour réutiliser, si possible, ou pour l'élimination, en utilisant des systèmes d'aspiration.

6.3.2 Pour le nettoyage.

Après la collecte, laver la zone et les matériaux impliqués dans l'eau.

6.3.3 Autres informations.

Éviter la formation de poussière, éviter le balayage à sec. Les systèmes utilisent l'eau pulvérisée ou le nettoyage sous vide pour éviter la génération de poussière transportable par voie aérienne.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection:

Il n'y a pas de dispositions spéciales si le produit est utilisé correctement.

Éviter:

La dispersion de la poussière. Inhalation de poussière et de particules. Le contact visuel.

Lutte contre l'incendie:

Le produit lui-même ne se branche pas.

Aucune mesure spéciale de protection contre l'incendie n'est requise.



N° Doc: 07.05.ES

Autor: X.Marmol

Date: 17.03.2015

Rev: 08

Date: 08.02.2023

pag. 6 de 12

In accordance with Reg. REACH (EU) R878/2020 Reg. (EU) 1272/2008, Reg. (EU) 453/2010, Reg. (EU) 2015/830

Mesures pour empêcher la production de poussières et d'aérosols:

Si cela est techniquement possible, utilisez une ventilation par aspiration locale.

Mesures nécessaires pour protéger l'environnement:

Il n'y a pas de mesures spéciales si le produit est utilisé correctement.

Conseils sur l'hygiène du travail en général:

Ne pas manger, boire ou fumer dans les lieux de travail

Se laver les mains après l'utilisation.

Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les lieux d'alimentation

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris toute incompatibilité

Le produit ne nécessite pas de mesures de stockage spéciales. Comme les conditions générales doivent éviter les sources de chaleur, les rayonnements, l'électricité et le contact avec les aliments.

Mesures techniques et conditions de stockage.

Matériaux d'emballage: conserver ou conserver uniquement dans un récipient d'origine dans un endroit frais et sec.

7.3 Utilisations finales spécifiques:

Si vous avez besoin d'informations spécifiques sur les utilisations du produit, contactez votre revendeur ou consultez le Guide de bonnes pratiques, section 16.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Conservez une exposition personnelle en dessous des limites d'exposition professionnelle pour les poussières respirables et inhalables conformément à la réglementation en vigueur.

Tableau 1: Limites d'exposition professionnelle pour la perlite et la silice cristalline.

	OSHA, PEL-TWA mg / m³
PERLITE	
Breathable dust	3
Total dust	10
Inhalable dust	
Crystalline Silica	VLA RD427/2021
Breathable dust	0.05 mg/m3



Nº Doc: 07.05.ES
Autor: X.Marmol
Date: 17.03.2015

Rev: 08

Date: 08.02.2023

pag. 7 de 12

In accordance with Reg. REACH (EU) R878/2020 Reg. (EU) 1272/2008, Reg. (EU) 453/2010, Reg. (EU) 2015/830

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1.- Contrôles techniques appropriés.

Industrie alimentaire: minimiser la production de poussière. Utilisez un équipement de ventilation et d'extraction approprié pour maintenir les niveaux d'air en dessous des limites d'exposition spécifiées. (Opérer selon les pratiques correctes et la législation spécifique prévue pour le type de risque associé).

Applications industrielles: minimiser la production de poussière. Utilisez un équipement de ventilation et d'extraction approprié pour maintenir les niveaux d'air en dessous des limites d'exposition spécifiées. (Opérer selon les pratiques correctes et la législation spécifique prévue pour le type de risque associé).

Utilisation professionnelle: minimiser la production de poussière. Utilisez un équipement de ventilation et d'extraction approprié pour maintenir les niveaux d'air en dessous des limites d'exposition spécifiées. (GMP et fonctionnent selon des règles spécifiques prévues pour le type de risque associé.

- 8.2.2. Mesures de protection personnelle et équipement de protection individuelle.
 - a) Protection des yeux / visage.
 - Portez des lunettes de sécurité (EN 166, Cat II). Ne pas porter de lentilles de contact. La présence de sources de lavage des yeux est recommandée à proximité du site de manutention.
 - b) Protection de la peau.
 - i) Protection des mains: Porter des gants de protection (EN 420, Cat II). Se laver les mains pendant les pauses et à la fin de la journée de travail. L'utilisation de crèmes hydratantes élevées après le lavage des mains est recommandée.
 - ii) Autre: Utiliser des vêtements de travail normaux selon EN 340. Enlever et laver les vêtements contaminés.
 - c) Protection respiratoire.
 - Nécessaire en cas de mauvaise ventilation ou d'exposition prolongée. Utilisez le masque de filtre à particules type P2 / P3 (EN 149, Cat. III), en fonction des niveaux d'exposition.
 - d) Dangers thermiques: aucun danger à noter.
- 8.2.3. Contrôles de l'exposition environnementale.

Aucune précaution particulière n'est requise. Évitez la dispersion du vent.



In accordance with Reg. REACH (EU) R878/2020 Reg. (EU)

1272/2008, Reg. (EU) 453/2010, Reg. (EU) 2015/830

Nº Doc: 07.05.ES

Autor: X.Marmol

Date: 17.03.2015

Rev: 08

Date: 08.02.2023 pag. 8 de 12

SECTION 9. PROPIÉTES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect: matériau granulaire inférieur à 2 mm, selon spécification. État

physique: solide.

Forme: sable. Couleur: blanc / gris Odeur:

neutre

PH (20 ° C): en solution aqueuse 6,5-7,5

Point de fusion: 1250-1350 ° C

Point d'ébullition: non applicable. Point d'éclair: non applicable. Inflammabilité:

Ininflammable.

Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: non applicable.

Pression de vapeur: non applicable. Densité (g / cm3) 2,2- 2,4 g / cm3

Densité granulométrique: 1100 ± 100 kg / m3 Pression de vapeur (mm Hg / 70 ° F): Sans objet.

Point d'inflammation: non applicable. Solubilité (20 ° C en g / I): insignifiant

Coefficient octane / partition d'eau n- (log Po / w): non applicable.

Température d'auto-inflammation: non applicable. Température de décomposition (° C): non applicable.

Limite d'inflammabilité: non applicable. Propriétés explosives: non explosives. Propriétés comburantes: pas d'oxydation

Viscosité: non applicable.

9.2 Autres données.

Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Inerte, non réactif.

10.2 Stabilité chimique

La substance est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses



Nº Doc: 07.05.ES

Autor: X.Marmol

Date: 17.03.2015

Rev: 08

In accordance with Reg. REACH (EU) R878/2020 Reg. (EU) 1272/2008, Reg. (EU) 453/2010, Reg. (EU) 2015/830

Date: 08.02.2023 pag. 9 de 12

Il ne génère pas de réactions dangereuses.

10.4 Conditions à éviter

Aucune pour l'utilisation indiquée

10.5 Matières incompatibles

Il n'y a pas de matériaux incompatibles connus.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Información sobre efectos toxicológicos

El producto no supera los criterios para ser considerado peligroso según el Reglamento CE 1272/2008

El producto contiene menos del 0,05 % de sílice cristalina respirable (RCS).

Le produit ne dépasse pas les critères pour être considéré comme dangereux selon le règlement CE 1272/2008

Le produit contient moins de 0,05 % de silice cristalline respirable (RCS).

Toxicité	Conséquences de l'évaluation d'impact
Toxicité aiguë	Aucune classification par toxicité aiguë
Irritation de la peau	Pas irritant pour la peau
Dommage aux yeux	Il n'y a pas de classification des irritants pour les yeux
Sensibilité respiratoire	La perlite peut provoquer une légère irritation des voies respiratoires supérieures et n'est pas considérée comme un sensibilisant cutané. Il n'y a pas de classification des sensibilités respiratoires ou cutanées.
Exposition simple	Sur la base des données disponibles, les critères ne sont pas respectés et, par conséquent, il n'y a pas de classification
Exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères ne sont pas respectés et, par conséquent, il n'y a pas de classification
Mutagenèse cellulaire	Sur la base des données disponibles, il n'existe pas la génotoxicité
Carcinogenèse	Selon les données disponibles, il n'y a pas de classification cancérogène.
Toxicité pour la	Sur la base des données disponibles, il n'y a pas de classification de la
reproduction	toxicité pour la reproduction
Danger d'aspiration	Basé sur les expériences de gestion perlite, ne répond pas aux critères de classification.



N° Doc: 07.05.ES
Autor: X.Marmol

Date: 17.03.2015

Rev: 08 Date: 08.02.2023

pag. 10 de 12

In accordance with Reg. REACH (EU) R878/2020 Reg. (EU) 1272/2008, Reg. (EU) 453/2010, Reg. (EU) 2015/830

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La perlite n'a pas d'effets écologiques négatifs et se comporte comme du sable ordinaire.

12.1 Toxicité

Basé sur 96 biotests, le produit n'est pas toxique pour les poissons Vibrio, Artemia Franciscan et Sparus aurata.

Sur la base d'essais sur le terrain, le produit n'est pas toxique pour Patella sp. Et Monodonta sp.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas pertinent pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas pertinent pour les substances inorganiques.

12.4 Mobilité dans le sol

Insignifiant.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvb

Pas pertinent pour les substances inorganiques.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable spécifique n'est connu.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Les déchets ou les produits invalides peuvent être éliminés dans les sites d'enfouissement conformément à la réglementation locale. Éliminez-le d'une manière qui empêche la génération de poussière. Si possible, il serait préférable de recycler l'enfouissement des sites d'enfouissement. La perlite peut être manipulée comme du sable ordinaire et ne nécessite pas de précautions particulières pour éliminer les déchets.



Nº Doc: 07.05.ES Autor: X.Marmol Date: 17.03.2015

Rev: 08

Date: 08.02.2023 pag. 11 de 12

In accordance with Reg. REACH (EU) R878/2020 Reg. (EU) 1272/2008, Reg. (EU) 453/2010, Reg. (EU) 2015/830

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport non dangereux.

- 14.1 Numéro ONU: Non inclus dans le champ d'application de la législation sur le transport de marchandises dangereuses: route (ADR); En train (RID); Voie aérienne (OACI / IATA); Par mer (IMDG).
- 14.2 Nom d'expédition de l'ONU: pas dangereux pour le transport.
- 14.3 Classe (s) de danger pour le transport: il n'est pas dangereux dans le transport.
- 14.4 Groupe d'emballage: il n'est pas dangereux dans le transport.
- 14.5 Dangers pour l'environnement: il n'est pas dangereux dans les transports.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: il n'est pas dangereux dans le transport
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Code IBC: Il n'est pas dangereux dans le transport.

SECTION 15. INFORMATIONS REGLAMENTARIES

15.1. Réglementations et législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange.

RD. 363/1995 (classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses), RD 255/2003 (classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses), RD 374/2001 (risques liés aux agents chimiques au travail), Limites (INSHT 2012), IT / 164/2007, du règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), du règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP), du règlement (CE) n ° 790/2009 Et la directive 2012/18 / UE (SEVESO III)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Le fournisseur n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Mentions de danger: non pertinent Conseils de prudence: pas pertinent Phrases de risques: non pertinent Phrases de sécurité: non pertinent

Abréviations: Aucune

Références bibliographiques

Directive 1999/45 / CE Directive 2001/60 / CE Règlement 2008/1272 / CE Règlement 2010/453 /

CE 2015 / 8307CE



N° Doc: 07.05.ES Autor: X.Marmol Date: 17.03.2015

Rev: 08

Date: 08.02.2023

pag. 12 de 12

In accordance with Reg. REACH (EU) R878/2020 Reg. (EU) 1272/2008, Reg. (EU) 453/2010, Reg. (EU) 2015/830

Autres informations pertinentes

Ces instructions sont basées sur les dispositions légales du règlement REACH (EC 1907/2006, article 31 et annexe II), et modifie. Son contenu est destiné à être un guide pour la manipulation préventive appropriée du produit.

Ces données ne décrivent que les exigences de sécurité du produit et sont basées sur nos connaissances actuelles. L'information est destinée à fournir des conseils sur la manipulation sans danger des produits mentionnés dans cette fiche de données de sécurité pour le stockage, la transformation, le transport et l'élimination. L'information ne peut être transférée à d'autres produits. Dans le cas du mélange de produits avec d'autres produits ou en cas de transformation, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour les nouveaux matériaux fabriqués.

Les travailleurs doivent être informés de la présence de silice cristalline et formés dans la bonne manipulation